

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale annuelle des parents
de l'école secondaire d'Amos
le mercredi 20 septembre 2023
au Magoshan du pavillon La Forêt
à 19 heures

Sont présents les 21 parents suivants :

Mme Annie Auger	Mme Annie Lemay
Mme Marie-Claude Auger	Mme Sonia Lemay
Mme Maud Bouchard	Mme Geneviève Lessard
Mme Charlène Côté-Barbe	Mme Caline Masumu
Mme Syntia Désilets	Mme Véronique Mayer
Mme Émilie Domingue	Mme Consolate Mundala
Mme Cathy Gauthier	Mme Mylène Plante
M. Jean-François Gélinas	M. Marco Prévost
Mme Véronique Giner	Mme Maude Raby
Mme Annick Gravel	Mme Audrey Vermette
Mme Caroline Jolicoeur	

Sont également présents :

Mme Nancy Létourneau, directrice, Mmes Carolle Prévost, Dany St-Pierre, Christina Gingras, directrices adjointes et M. Simon Gingras, directeur adjoint.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

AG1-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Audrey Vermette QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2022

AG2-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Annick Gravel, QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Information et échanges

Mme Nancy Létourneau parle de l'organisation scolaire 2023-2024. Elle présente les différents services complémentaires offerts aux élèves des deux pavillons. Elle fait la présentation du Rapport annuel 2022-2023. Elle présente également les orientations du projet éducatif et les priorités dégagées pour 2023-2024.

Mme Létourneau énonce les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires. L'horaire des récupérations est expliqué et le fonctionnement du système d'absences également.

5. Élections au conseil d'établissement

5.1 Information

Mme Létourneau informe les parents que le conseil d'établissement est composé de vingt personnes dont huit parents, six membres du personnel enseignant, un membre du personnel de soutien, un membre des professionnels, deux élèves et deux représentants de la communauté. Cette année, six sièges sont disponibles pour les parents.

5.2 Présidence et secrétariat d'élection

AG3-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Charlene Côté-Barbe QUE Mme Nancy Létourneau soit présidente d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AG4-2324 IL EST PROPOSÉ par M. Marco Prévost QUE M. Simon Gingras soit secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Élection au conseil d'établissement

AG5-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Annick Gravel QUE les personnes suivantes fassent partie du conseil d'établissement :

Mme Charlene Côté-Barbe (fin 2025)	Mme Cathy Gauthier (fin 2025)
Mme Annick Gravel (fin 2024)	Mme Caroline Jolicoeur (fin 2024)
Mme Véronique Petit (fin 2024)	Mme Geneviève Lessard (fin 2025)
M. Marco Prévost (fin 2024)	Mme Audrey Vermette (fin 2025)

Mme Véronique Mayer (membre de la communauté)

Mme Véronique Giner (membre de la communauté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Élection au comité de parents

AG6-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Cathy Gauthier QUE Mme Caroline Jolicoeur soit nommée déléguée au comité de parents pour l'année 2023-2024. Mme Audrey Vermette sera substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Organisme de participation des parents

AG7-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Charlene Côté-Barbe QU'il n'y ait pas d'organisme de participation des parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 CC-EHDAA

AG8-2324 IL EST PROPOSÉ par Mme Caroline Jolicoeur QUE Mme Charlene Côté-Barbe soit nommée déléguée au comité de parents EHDAA pour l'année 2023-2024. Mme Audrey Vermette sera substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Autres sujets

Les gens discutent du fonctionnement du Mozaik Portail, notamment de la facturation et de la gestion des absences.

M. Jean-François Gélinas pose des questions au sujet des heures d'ouverture des portes.

Mme Annick Gravel demande si les travaux des escaliers extérieurs seront terminés avant l'hiver.

7. Première rencontre du CE

La première rencontre du conseil d'établissement est fixée au mardi 24 octobre à 19 h au Magoshan du pavillon La Forêt.

8. Levée de l'assemblée

AG9-2324 IL EST PROPOSÉ par M. Marco Prévost QUE cette assemblée soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente d'élection

Secrétaire d'élection